

L'antisionisme : une exigence de justice

Communiqué du COMITE ACTION PALESTINE

Le 13 janvier 2010 aura lieu à Bordeaux un procès pour provocation à la discrimination nationale, religieuse et raciale. C'est la première fois en Gironde que le Tribunal de Grande Instance retient une telle plainte.

De nombreuses enquêtes sociologiques montrent que les discriminations racistes envers des immigrés ou de français nés de parents immigrés existent dans tous les secteurs de la vie sociale : emploi, logement, école, justice, police, médias, etc. Le contexte girondin ne diffère en rien de la situation nationale. Les récentes déclarations d'hommes et de femmes politiques français, qu'ils soient de droite ou de gauche, au sujet de l'Islam, des musulmans et/ou des populations étrangères pourraient être considérées comme des provocations à la discrimination nationale, religieuse et raciale.

Pourtant la Justice retient une plainte « pour provocation à la discrimination » envers...l'Etat d'Israël.

C'est pour avoir simplement appelé au boycott des produits israéliens et posé quelques autocollants en guise de protestation contre la politique criminelle de cet Etat colonial qu'une adhérente de la LDH de Talence devra répondre de ses actes devant la justice française. Elle viendra ainsi rejoindre la liste déjà longue des personnes connues ou moins connues qui ont été traduites devant les tribunaux français en raison de leurs propos ou de leurs actes dénonçant la politique criminelle et raciste de l'Etat juif. **Les choses sont claires : l'emprise du sionisme et de ses relais dans tous les rouages de l'Etat français est une réalité aujourd'hui**

incontestable.

Pourtant la **longue histoire criminelle de l'Etat juif est un fait avéré** . Fondé dès ses origines sur l'épuration ethnique massive et les massacres de la population palestinienne autochtone afin de réaliser le mythe « d'une terre sans peuple pour un peuple sans terre », cet Etat poursuit depuis plus de 60 ans sa politique coloniale et criminelle. La liste de ses crimes est trop longue pour les citer tous. Ne retenons pour l'exemple que le dernier en date : il y a un an, en décembre 2008, les sionistes déclenchent un déluge de feu sur la population de Gaza, déjà soumise à un blocus depuis près de 2 ans. On dénombre alors 1400 martyrs palestiniens et plus de 5000 blessés. Le procès de Bordeaux qui vise à criminaliser en France la dénonciation des crimes commis par l'Etat d'Israël aura lieu exactement un an après ces massacres. Dans ce dossier, il n'y a pas de doute à avoir sur l'alignement sioniste de la France puisqu'elle s'est abstenue lors du vote de l'ONU visant à qualifier ces actes de « crime contre l'Humanité ».

Pourtant, **L'Etat sioniste se définit en fonction d'une appartenance ethno-religieuse** . Il établit une hiérarchie entre juifs et Palestiniens, en ne reconnaissant pas à ces derniers les mêmes droits sociaux et politiques. Dans cet esprit raciste, renforcer le caractère juif d'Israël consiste à faire appel à l'immigration juive tout en continuant à exproprier et à chasser les Palestiniens. Dans cet objectif, les sionistes entretiennent un climat qui tend à faire croire que l'antisémitisme se développe un peu partout dans le monde, et notamment en France. Cette propagande, largement relayée par les médias et les instances politiques vise aussi, en assimilant antisionisme et antisémitisme, à museler et à casser tout mouvement de solidarité avec le peuple palestinien. Les tentatives actuelles pour criminaliser l'antisionisme, avec la collaboration active de la justice française, sont un pas supplémentaire vers l'étouffement,

voire l'interdiction de toute critique à l'encontre de l'Etat d'Israël et de tout soutien à la résistance des peuples en lutte.

Etre antisioniste, c'est dénoncer le triple caractère raciste, ethnocratique et colonial de l'Etat d'Israël. C'est aussi dénoncer la posture des dirigeants sionistes et de tous ceux en France qui entretiennent la confusion entre judaïsme et sionisme, c'est dénoncer enfin cette propagande qui n'autorise plus à penser l'Histoire autrement qu'à travers le prisme de l'idéologie sioniste.

Nous militants du Comité Action Palestine, affirmons que **l'antisionisme n'est pas un crime**. Il s'appuie au contraire sur les principes de justice, d'égalité et sur le droit à l'autodétermination des peuples. Etre radicalement antisioniste, c'est se battre pour le respect absolu et l'application intégrale de ces principes. Nous rappelons également qu'en Palestine, comme en Afrique du Sud il y a 20 ans, l'appel au boycott constitue un des aspects de la résistance populaire contre l'occupation coloniale et le racisme. Pour tous les peuples opprimés, la résistance sous toutes ses formes est on ne peut plus légitime. En France, relayer cet appel au boycott, c'est affirmer haut et fort notre soutien à cette résistance.

Nous enjoignons donc la population française à ne pas se laisser intimider par le fascisme rampant qui gagne du terrain. Il est plus qu jamais nécessaire de se mobiliser pour dénoncer la collaboration honteuse des dirigeants français avec l'Etat sioniste, et à soutenir la lutte du peuple palestinien jusqu'à la libération totale de sa terre.

Nous, membres du CAP, sommes à ses côtés sur ce chemin pour réaffirmer que la Palestine est arabe, et pour soutenir la résistance palestinienne jusqu'à la victoire et la satisfaction des revendications légitimes :

**La fin de l'occupation et le droit à l'autodétermination,
Le droit inaliénable au retour des réfugiés palestiniens chez
eux**

La libération de tous les résistants emprisonnés